

COMMUNE DE BECON-LES-GRANITS

Arrondissement de Segré Département de Maine-et-Loire

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 NOVEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le cinq novembre à vingt-heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Bécon-les-Granits dûment convoqué s'est réuni en séance publique en séance publique à l'extension de la salle culturelle Frédéric Chopin (article 2121-7 du CGCT) sous la présidence de Madame Marie-Ange FOUCHEREAU, Maire.

<u>Etaient présents</u>: MM. Marie-Ange FOUCHEREAU, Jacques BONHOMMET, AVENEL Valérie, BIGOT Pierre-Pascal, CHEREAU Catherine, RICOU Samuel, GUYOT Nicolas, HERMAIZE Jean-Claude, CALVEZ Philippe, MANCEL Jocelyne, GUILLEMOT Marylène, MAUGEAIS Aline, BOUDIER Sylvie, DURAND Sylvie, GUIBERT Nadège, TESSIER Nicolas, GICQUEL Joël, AOUSTIN Nicolas, RICOU Richard, Cécile GILLARD, Christina CABANETOS, Laura CLEMENT, Florent Désiré NADALI.

Secrétaire de séance : Samuel RICOU.

Date de la convocation : 26 octobre 2020.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de conseillers présents : 23

Quorum : 12

Ayant donné pouvoir : 0 Nombre de votants :23

Conformément à la loi n°96-142 du 21 février 1996, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la Mairie.

Minute de silence et hommage à Samuel PATY

Les membres du Conseil Municipal ont rendu hommage au professeur Samuel Paty, sauvagement assassiné le 16 octobre dernier, à Conflans Sainte-Honorine. Une minute de silence a été respectée après lecture par Madame le Maire d'un extrait la lettre de Jean Jaurès « aux instituteurs et institutrices ».

Madame le Maire informe les élus qu'elle a adressé un message de soutien aux enseignants des deux écoles de la commune de la part du Conseil Municipal.

Un hommage a également été rendu aux victimes de l'attentat perpétré à Nice, le 29 octobre dernier, dans la basilique Notre-Dame-de-l 'Assomption.

<u>1 – Approbation du compte rendu de la séance du 1^{er} octobre 2020</u>

Madame le Maire soumet à l'approbation des conseillers municipaux le procès-verbal de la dernière réunion du Conseil Municipal qui s'est tenue le 1^{er} octobre 2020.

Le procès-verbal de la réunion du 1^{er} octobre 2020 est approuvé à l'unanimité.

2 - Rajout d'un point à l'ordre du jour - Personnel Communal - Création d'un poste d'adjoint administratif

Madame le Maire propose à l'assemblée d'ajouter une délibération non prévue à l'ordre du jour :

- Personnel Communal - Création d'un poste d'Adjoint Administratif.

Cet ajout de délibération fait suite au départ par voie de mutation vers une autre collectivité d'un agent administratif de la Mairie remplacée par une nouvelle personne recrutée sur le grade d'Adjoint Administratif pour laquelle il convient de créer le poste correspondant.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

3 – Travaux de sécurisation de voirie – Lancement de la consultation d'entreprises

Madame Le Maire rappelle que, par délibération en date du 16 Janvier 2020, le Cabinet URBATERRA d'Angers a été retenu pour la mission de maitrise d'œuvre des travaux de sécurisation de voirie urbaine sur les secteurs suivants :

- Réaménagement de l'avenue du Pont Gandon suite au regroupement des locaux de l'école maternelle sur le site de l'école élémentaire,
- Entrée sud de l'agglomération rue de Cholet (RD 961),
- Traversée route de Villemoisan (RD 104) entre la zone de loisirs vers le nouveau quartier « lotissement Le remblay »,
- Parking du Rifouet aux abords de l'école privée St Louis.

Monsieur Samuel RICOU, Adjoint en charge de la Voirie, présente le projet proposé par le cabinet URBATERRA sur les 4 secteurs.

Les travaux seront réalisés en deux phases :

Phase 1:

- o Avenue du Pont Gandon (tranche ferme)
- o Parking du Rifouet (tranche ferme)

Phase 2:

- o Route de Villemoisan (tranche ferme)
- o Rue de Cholet (tranche conditionnelle) dans l'attente de l'avis du Département sur le projet proposé.

Il convient de lancer une consultation sous la forme d'une procédure adaptée.

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu l'estimation financière du projet qui s'élève à 430 000 € HT,

Vu l'avis favorable de la Commission Voirie,

Vu le plan de financement prévisionnel,

Considérant le montant prévisionnel des travaux, il y a lieu de procéder à une consultation d'entreprises selon la procédure pour les Marchés à Procédure Adaptée (MAPA),

Vu les propositions de critères de jugement des offres comme suit :

o Valeur technique: 60 %

o Prix: 40 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

De valider le projet de sécurisation envisagé sur les 4 secteurs,

De valider l'estimation financière,

D'autoriser Madame le Maire à lancer la consultation d'entreprises selon la procédure adaptée suivant les modalités énoncées,

D'autoriser Madame le Maire à signer les marchés avec les sociétés mieux-disantes retenues par la commission d'appel d'offres,

De l'autoriser à relancer une procédure sous la forme adaptée en cas d'infructuosité,

Et signer tous documents utiles à cette affaire.

4 – Réaménagement de l'accueil de la Mairie – Lancement de la consultation d'entreprises

Madame le Maire rappelle que, par délibération en date du 11 juin 2020, l'Agence GREGOIRE Architectes de Cholet a été retenue pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre du projet de réaménagement de l'accueil de la Mairie.

La nouvelle organisation de l'accueil vise à améliorer le service aux usagers et les conditions de travail des agents afin de répondre aux attentes et aux besoins actuels et futurs. En effet, le projet devra intégrer les éléments suivants :

- Optimisation de l'espace pour un accueil principal Mairie/CCVHA,
- Aménagement d'un espace privatif et confidentiel pour les permanences sociales, d'un espace de travail mutualisé pour les élus, d'un point numérique pour l'accompagnement aux démarches administratives dématérialisées.

Monsieur Jacques BONHOMMET, Adjoint en charge des bâtiments, présente le projet proposé par l'Agence GREGOIRE.

Le montant des travaux est estimé à 40 000,00 € HT.

Le descriptif des travaux est présenté :

Lot 1 – Cloisons sèches – isolation – menuiseries intérieures et extérieures

Lot 2 – Peinture

Lot 3 – Electricité – chauffage - ventilation

Vu le Code de la Commande Publique,

Compte-tenu du montant prévisionnel des travaux, il y a lieu de procéder à une consultation d'entreprises selon la procédure adaptée,

Conformément à la réglementation en vigueur, l'obligation de publicité pour les marchés inférieurs à 40 000 € HT n'implique pas forcément une publication. La sollicitation notamment par moyens dématérialisés de plusieurs prestataires peut constituer en elle-même un élément de publicité suffisant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

D'approuver le projet de réaménagement de l'accueil de la Mairie,

D'autoriser Madame le Maire à lancer la consultation d'entreprises selon la procédure adaptée,

D'autoriser Madame Le Maire à signer les marchés avec les sociétés mieux-disantes retenues par la commission d'appel d'offres,

De relancer une procédure sous la forme adaptée en cas d'infructuosité,

Et signer tous documents utiles à cette affaire.

<u>5 – Réaménagement de l'accueil de la Mairie – Mission de Contrôle Technique</u>

3 organismes ont été consultés afin de connaître leur proposition d'intervention pour la mission de contrôle technique dans le cadre des travaux de réaménagement de l'accueil de la Mairie. 2 offres ont été transmises.

Madame Le Maire présente les résultats de cette consultation :

Offre	Prix € HT	
QUALICONSULT – Beaucouzé	1 550.00	
SOCOTEC – Angers	1 655.00	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

De retenir l'offre du bureau d'études QUALICONSULT d'Angers pour un montant de 1 550,00 € H.T.

D'autoriser Madame le Maire à signer le contrat correspondant à cette mission.

6 - Installations classées - GAEC Les Souillets - Avis du Conseil Municipal

Madame Le Maire fait part de la demande de Messieurs les Gérants du GAEC Les Souillets déposée le 18 septembre 2020 auprès des services préfectoraux en vue d'obtenir l'autorisation pour un projet de mise à jour du plan d'épandage pour l'élevage de volailles de chair situé « Les Souillets » à Saint Jean de Linières commune déléguée de Saint Léger de Linières.

Monsieur Le Préfet a fixé la consultation du public à la Mairie de Saint Léger de Linières du mercredi 14 octobre 2020 au lundi 16 novembre 2020 inclus.

Le Conseil Municipal de la Commune de Bécon Les Granits, commune concernée par le rayon d'affichage ou d'épandage doit donner son avis sur la demande d'autorisation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

D'émettre un avis favorable sur la demande du GAEC Les Souillets pour le projet de mise à jour du plan d'épandage pour l'élevage de volailles de chair situé « Les Souillets » à Saint Jean de Linières commune déléguée de Saint Léger de Linières.

7 – Budget Commune – Fixation des durées d'amortissement

Madame le Maire rappelle que, par délibération en date du 5 Mars 2020, le Conseil Municipal a fixé les durées d'amortissement pour la commune suivant l'instruction budgétaire M14 qui précise les obligations en matière d'amortissement et permet aux collectivités d'en fixer librement les durées, tout en respectant les limites fixées pour chaque catégorie d'immobilisations.

Il convient cependant de compléter le tableau et de fixer les durées d'amortissement par compte comme suit :

Article	Bien ou catégories de biens	Durée d'amortissement		
2031	Frais d'études (non suivis de	5 ans		
	travaux)			
204132	Subventions d'équipements aux	20 ans		
	départements			
204172	Subventions d'équipements aux	5 ans		
	autres établissements publics locaux			
	(SIEML)			
2046	Attributions de compensation	5 ans		
	d'investissement			
13151	Subvention d'investissement de la	15 ans		
	CCVHA			

Vu l'article L.2321-2 du CGCT, Vu l'instruction comptable M14,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide de fixer les durées d'amortissement comme récapitulées dans le tableau ci-dessus.

<u>8 - SIEML - Extension du réseau électrique Rue de Candé pour construction neuve - Participation de la commune</u>

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que, suite à la délivrance d'une autorisation d'urbanisme pour une construction neuve située Rue de Candé, une extension du réseau électrique est nécessaire pour satisfaire l'alimentation en énergie électrique de l'installation.

L'estimation des travaux de raccordement au réseau électrique établie conformément à la grille tarifaire du SIEML s'élève à 4 922 €.

Le montant de la participation de la commune est de 2 248 €.

La règle de financement des réseaux est rappelée : tout terrain situé en zone U doit être desservi par les réseaux. En cas de nécessité de raccordement au réseau du logement d'un particulier, une contribution doit être acquittée par le bénéficiaire du permis de construire pour l'extension du réseau en domaine privé. Si l'opération nécessite des travaux situés en-dehors du périmètre pour lequel le permis a été accordé (extension du réseau de distribution publique en domaine public), la commune est redevable de la part de la contribution correspondante. Le financement est assuré par l'instauration de la taxe d'aménagement depuis 2012 qui a remplacé la participation pour voirie et réseaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Donne son accord sur la participation communale pour l'extension du réseau électrique Rue de Candé pour un montant de 2 248 €,

Autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette affaire.

<u>9 - CCVHA - Mission « Adressage / SIG » - Convention pour la participation des communes aux frais de mission - autorisation de signature</u>

Madame le Maire expose que la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou et les communes membres sont engagées dans la mise à jour complète des adresses des habitants pour rendre possible le raccordement à la fibre optique. En effet, les fournisseurs d'accès à internet demandent une adresse unique, univoque et normée pour procéder à la commercialisation des abonnements. Les enjeux de ce dossier sont multiples : améliorer la rapidité des moyens de secours, l'acheminement des livraisons et permettre de nouveaux services innovants à domiciles. Aussi, 12 communes (sur 16) mutualisent le recrutement d'un chargé de missions « Adressage / SIG » qui est spécialisé dans les sciences de l'information géographique. Formellement, des groupes

de travail composés d'élus locaux et de techniciens se réuniront régulièrement pour orienter les éventuels changements d'adresses. Les travaux de correction des adresses s'étaleront sur deux ans. La mission est lancée depuis le 09 juin 2020 suite à la présentation en réunion des Directeurs Généraux et Secrétaires de Mairies, et Conférence des Maires du 15 juin 2020.

Le chargé de mission interviendra dans les champs d'action suivants :

- Mener une veille territoriale sur l'adressage à l'échelle départementale ;
- Adopter une conduite de projet pour la mise à jour du plan d'adressage des communes ;
- Définir des règles de bonnes pratiques un adressage adapté et standardisé entre les communes ;
- Installer et faire vivre une gouvernance propre au projet ;
- Procéder à un état des lieux et identifier les problématiques d'adressage ;
- Créer, administrer et mettre à jour les données de la base adresse nationale ;
- Accompagner les communes dans l'écriture des actes administratifs ;
- Intégrer les administrés dans l'évolution de l'adressage ;
- Développer un plan de communication ;
- (Lancer un marché groupé de fourniture et pose de signalétique) ;
- Informer les organismes de l'adressage;
- Informer les collectivités utilisatrices de l'adressage ;
- Définir une procédure de mise à jour de l'adressage ;
- Former les agents de communes.

La Communauté de communes prend en charge les frais de missions liés au poste de chargé de missions « Adressage / SIG » d'un montant total de 33 954,00 € TTC. Elle effectuera la demande du solde par commune après validation du plan d'adressage modifié des communes (procès-verbaux des Comités de Pilotage, plans et tableaux de correspondances, délibération et arrêtés des communes). Les communes s'acquitteront par mandat administratif de la somme due à la réception de la mission. Les frais de missions sont répartis en fonction de la population totale (INSEE, 2020), soit 3 957 € pour la commune de Bécon les Granits.

La convention est actée pour une durée de deux ans, du 15 juin 2020 au 15 juin 2022 (renouvelable un an par tacite reconduction). La convention pourra prendre fin avant le terme fixé à la demande de la Communauté de communes ou des communes sous respect d'un préavis de 3 mois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve la convention de remboursement des frais de mission « Adressage/SIG » entre la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou et la commune de Bécon les Granits,

Donne tout pouvoir à Madame le Maire pour signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

<u>10 – CCVHA – Facturation logiciel et portail famille</u>

Madame le Maire expose que dans le cadre du déploiement initié en 2016 du logiciel et du portail Famille MUSHROOM auprès des communes volontaires, la Communauté de Communes a mis en place ce nouvel outil auprès des services de la commune ou des associations selon que les compétences périscolaires et restauration scolaire étaient déléguées ou gérées en régie.

Comme convenu au lancement du projet, chaque partie compétente prend en charge financièrement les développements découlant de ses compétences. Afin de pouvoir facturer les prestations, chaque commune doit délibérer de manière concordante avec la délibération prise par la Communauté de Communes le 23 avril 2019.

Pou la commune de Bécon les Granits, la facturation se décompose comme suit :

- 1) Le déploiement initial comprenant les différents modules validés par la commune : Familles, Restauration, Périscolaire, Formation, Reprise des données, Création de l'interface avec le logiciel de comptabilité Berger Levrault, soit un montant de 1 436,50 € (car 50 % de subvention CAF),
- 2) La tablette de pointage pour un montant de 220 \in (1 x 220 \in),
- 3) La maintenance, assistance et hébergement du logiciel pour un montant de 500 € par an.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 23 avril 2019, Considérant qu'équiper le territoire intercommunal d'un logiciel métier permettrait de gérer les activités petite-enfance (périscolaire, extrasolaire et restauration) et jeunesse (extrascolaire), l'objectif étant d'homogénéiser la gestion de ces activités,

Considérant qu'équiper le territoire d'un portail Famille sous une forme dématérialisée dans un souci d'optimisation du service (gain de temps, fluidité, fiabilité, souplesse de gestion) permettrait l'inscription aux activités, la gestion des dossiers, le téléchargement de documents, le paiement des factures (par divers moyens de paiement : prélèvement, carte bancaire, etc.),

Considérant que ces outils sont destinés à répondre aux besoins d'un maximum de structures du territoire intercommunal, seront utilisés par les services des communes et de l'intercommunalité selon la compétence concernée mais aussi par leurs délégataires ou acteurs proposant un service aux familles éligibles,

Considérant qu'il convient de définir les montants de prise en charge par la Communauté de Communes et les autres collectivités bénéficiaires du déploiement,

Considérant les tarifs validés par prestation,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Valide les montants qui seront facturés à la commune de Bécon les Granits : soit un montant de 1 436,50 € pour le déploiement initial du logiciel et portail Famille, un montant de 220 € pour la tablette de pointage, et un montant de 500 € par an pour la maintenance, assistance et hébergement du logiciel,

Autorise Madame le Maire à signer tout document utile à cette affaire.

11 – Personnel Communal – Création d'un poste d'Adjoint Administratif

Madame le Maire fait part du départ par voie de mutation vers une autre collectivité de Madame Sophie Bourgeais à compter du 10 décembre 2020. Elle expose que la vacance du poste d'adjoint administratif a été publiée sur le site "emploi territorial" et sur le site « Indeed ».

Après examen des candidatures et réception des 5 candidats sélectionnés, Madame Audrey PELE, domiciliée sur la commune de Bécon les Granits a été retenue.

Il est rappelé que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet à compter du 2 Novembre 2020.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la Loi N° 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la Loi N° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le Décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

De donner son accord sur la création d'un emploi d'Adjoint Administratif Territorial à temps complet à compter du 2 Novembre 2020,

Et de mettre à jour le tableau des effectifs du personnel communal.

<u>12 – Personnel Communal – Présentation mission d'audit organisationnel – Constitution du COPIL</u>

Madame le Maire rappelle que, par délibération en date du 5 décembre 2019, le Conseil Municipal a confié une mission d'accompagnement en ressources humaines au cabinet TGS France-SOREGOR de Beaucouzé comprenant deux phases :

- Phase 1 Mise en place du dispositif RIFSEEP planifiée sur janvier-février 2020 consistant en la refonte et instauration du nouveau régime indemnitaire pour les agents titulaires de la collectivité tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) mis en place pour la Fonction Publique de l'Etat et transposable à la Fonction Publique Territoriale.
- ➤ Phase 2 Mission d'audit organisationnel planifiée après les élections de mars 2020 (retardée en raison de la crise sanitaire)

L'objectif de cette deuxième phase est de réaliser un audit organisationnel afin d'identifier et préciser les axes d'amélioration et les espaces d'optimisation au plan organisationnel RH des différents services, et évaluer les

risques psycho-sociaux, volet social obligatoire à intégrer au document unique d'évaluation des risques professionnels.

L'intérêt de cette mission est de dresser un état des lieux du fonctionnement des services afin de définir des pistes d'amélioration.

Il est proposé de constituer un groupe de travail chargé de piloter ce projet.

Le groupe de travail se compose des personnes suivantes :

<u>Elus</u>: Marie-Ange FOUCHEREAU, Jacques BONHOMMET, Nicolas GUYOT, Jean-Claude HERMAIZE <u>Responsables de service</u>: Nathalie TILLY, Directrice Générale des Services, David ROUSSET, Responsable du service technique et Carole GODINEAU, Coordinatrice des services périscolaires.

Le Conseil Municipal valide la composition du groupe de travail audit organisationnel RH comme proposé ci-dessus.

<u>13 – Projet de construction des vestiaires de football et tribunes – Point sur le dossier et constitution d'un COPIL</u>

Madame le Maire rappelle que, par délibération en date du 11 Juin 2020, le Conseil Municipal l'a autorisé à lancer la procédure de consultation de maitrise d'œuvre selon la procédure adaptée pour le projet de construction de nouveaux vestiaires de football et tribunes.

Elle présente le déroulement de la procédure :

Une publicité dans les journaux est parue le 23/07/2020 et la procédure a été lancée de façon dématérialisée sur la plate-forme www.anjoumarchespublics.fr.

La remise des candidatures était fixée jusqu'au 5 octobre 2020.

7 dossiers ont été déposés dans le délai fixé.

Critères de sélection des candidatures :

- Références, compétences et moyens de l'équipe principalement dans le domaine de la construction d'équipements sportifs (40 %)
- Qualité architecturale, environnementale et économique des réalisations en propre du mandataire au vu du dossier présenté (30 %)
- Garanties, qualifications, capacités techniques et financières de l'équipe (30 %)

Après analyse des candidatures, trois candidats ont été sélectionnés pour une audition le 4 et 6 novembre 2020.

L'offre économiquement la plus avantageuse sera retenue en fonction des critères suivants :

- Valeur technique (cohérence de la méthodologie de travail envisagée par l'équipe) : 60 %
- Prix des prestations : 30 %
- Délais et cohérence des délais compte tenu des missions proposées et du calendrier prévisionnel : 10 %.

Une fois le cabinet de maitrise d'œuvre retenu, il est proposé de constituer un comité de pilotage chargé de suivre ce projet.

L'élu référent sera M. Pierre-Pascal BIGOT en tant qu'adjoint en charge des équipements sportifs et des relations avec les associations. Il sera assisté sur la partie technique (développement durable, transition énergétique) par M. Jacques BONHOMMET, adjoint en charge des bâtiments.

Madame le Maire sollicite les volontaires pour participer à ce projet.

Le comité de pilotage se compose ainsi des personnes suivantes : Pierre-Pascal BIGOT (élu référent), Jacques BONHOMMET, Nicolas AOUSTIN, Aline MAUGEAIS, Philippe CALVEZ, Jean-Claude HERMAIZE, Nicolas TESSIER, Cécile GILLARD, Catherine CHEREAU, Valérie AVENEL, Nicolas GUYOT.

Le Conseil Municipal valide la composition du comité de pilotage du projet de construction de nouveau vestiaires de football et tribunes comme proposé ci-dessus.

L'association sera invitée à désigner deux ou trois représentants qui intégreront le COPIL.

14 – Travaux:

Décisions prises par Madame Le Maire en vertu de la délégation accordée par délibération du Conseil Municipal du 28 Mai 2020 dans le cadre des articles L.2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, et ce pour toute la durée du mandat,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par le Maire en vertu de cette délégation,

• <u>Travaux d'aménagement espace vert au sud du lotissement le Tremblay :</u> Devis PLACAIS de Bécon les Granits- Coût : 1 205,00 € HT. Article 2128.

15 - Achats :

Décisions prises par Madame Le Maire en vertu de la délégation accordée par délibération du Conseil Municipal du 28 Mai 2020 dans le cadre des articles L.2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, et ce pour toute la durée du mandat,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par le Maire en vertu de cette délégation,

ACHATS - INVESTISSEMENT							
Service/Bâtiment	Objet	Fournisseur	Montant HT	Montant TTC	Article budgétaire		
Bibliothèque	Chariot de ménage + aspirateur	HYGIAL	417,75 €	501,30 €	c/2188		
Ecole Maternelle	Meubles de rangement muraux au- dessus des éviers dans les 3 classes	BRICO- DEPOT	85,58 €	102,70 €	c/2184		
Service technique	Cylindres bâtiments divers	PROLIANS	703,30 €	843,96 €	c/2188		
Service technique	Ajout mémoire + disque dur PC portable RST	SEMAPHORS	277,95 €	333,54 €	c/2183		

16 – Affaires générales et informations diverses

- Le planning des réunions de Conseil Municipal pour l'année 2021 est transmis.
- ➤ <u>Dates à retenir</u>: La cérémonie des vœux 2021 aura lieu le samedi 9 Janvier 2021 à 17 h 00 à la salle culturelle Frédéric Chopin. Une cérémonie des vœux élus et personnel communal est prévue le vendredi 15 Janvier 2021 à 19 h 00 suivi d'un repas. (sous réserve de l'évolution de la crise sanitaire Covid 19)
- Déclaration d'intention d'aliéner (DIA) secteur du Petit Champ d'Angers: Madame le Maire expose que la Mairie a reçu une Déclaration d'Intention d'Aliéner concernant les terrains situés en Zone 1AU appartenant à Monsieur Olivier PINEAU d'une superficie globale de 38 928 m². Une proposition d'achat a été effectuée au propriétaire. Le service des Domaines va être saisi afin d'estimer la valeur des terrains. La commune a la possibilité de faire valoir son droit de préemption. La décision doit être prise dans un délai de deux mois à compter de la réception de la DIA.
 - Trois solutions peuvent être envisagées :
- Ne pas faire valoir le droit de préemption
- Décider d'acquérir le bien aux prix et conditions fixés
- Décider de préempter, mais à un prix différent de celui indiqué dans la DIA. Le propriétaire dispose d'un délai de réponse de deux mois. S'il maintient son offre initiale, la commune peut saisir le juge de l'expropriation dans un délai de 15 jours. La décision sera à prendre au Conseil Municipal de décembre.

- Projet d'ombrière photovoltaïque sur le parking de la salle de tennis : Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de sa rencontre avec la société ALTER Energies accompagnée du conseiller en énergie partagé (CEP) de la commune au SIéML. Alter Energies est une société d'économie mixte qui assiste les collectivités dans la transition énergétique dans le Maine et Loire. La SEM a pour vocation le développement, le financement et l'exploitation de projets d'énergies renouvelables. Elle a présenté un projet d'installation d'une ombrière photovoltaïque sur le parking de la salle de tennis : structure montée sur pieds qui fait office de plafonds pour les voitures. La société souhaite déposer une Manifestation d'Intérêt Spontanée pour ce projet sur la commune de Bécon les Granits. Suivant l'intérêt porté au projet, il sera soumis à l'avis du Conseil Municipal. Une convention d'occupation temporaire du foncier concerné serait signée entre les deux parties moyennant une redevance d'occupation estimée à 1 000 € par an. Madame le Maire rappelle que le PETR du Segréen dont fait partie la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou a décidé d'engager l'élaboration d'un Plan Climat-Air-Energie (PCAET) intégrant la dimension territoriale de l'action de lutte contre le changement climatique afin de répondre à l'obligation des collectivités de transition énergétique. Plusieurs réticences au projet sont exprimées : les retombées financières intégralement reversées à la société, la dénaturation du site, l'implantation de cet équipement sur le parking risquerait de bloquer l'organisation de certaines manifestations. Quel est l'intérêt de ce projet pour la commune ? Il répond à plusieurs objectifs : optimiser des surfaces de l'espace public pour générer de la production d'énergie, agir pour la préservation de l'environnement grâce à la production d'énergie renouvelable et ainsi participer à la transition énergétique, un des thèmes forts de la mandature. Concernant le montage financier du projet, il est demandé si la commune peut participer à cet investissement. Une majorité d'élus ne semble pas convaincue de l'opportunité de ce projet sur ce site. Il faudra réfléchir sur la volonté politique de la commune sur ce type de projets. M. Bonhommet évoque les études engagées avec le SIéML sur l'installation de panneaux photovoltaïques sur 3 bâtiments communaux, qui seront examinées en commission.
- CCVHA Compétence PLUi: Dans le cadre de la validation de son projet de territoire, la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou souhaite s'engager dans l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) dans l'objectif d'avoir une cohérence de l'aménagement sur tout le territoire de la CCVHA. Les modalités du transfert de la compétence PLUi sont présentées: selon le CGCT, c'est une compétence obligatoire des communautés de communes. Il est cependant possible pour les communes de la CCVHA de conserver la compétence si 4 communes représentant 20 % de la population délibèrent contre le transfert de la compétence avant le 31 décembre 2020. Le contour de la compétence est présenté. Un projet de charte a été élaboré afin de définir les enjeux et objectifs partagés pour le territoire et les modalités d'application de la compétence.
- ➤ <u>CCVHA CIAS</u>: présentation des différentes actions menées par le Centre Intercommunal d'Action Sociale: continuité des ateliers informatiques auprès des seniors avec investissement dans des tablettes numériques, Activité Physique adaptée avec financement d'ateliers itinérants sur le sport pour les personnes en perte d'autonomie, réflexion sur la mise en place d'actions intergénérationnelles favorisant la rencontre entre tous les publics, travail sur la santé avec le Contrat Local de Santé, groupe de travail action sociale afin renforcer les liens avec les CCAS communaux comme acteur d'action sociale de proximité pour répondre aux besoins des habitants et donner des outils permettant la prise en charge des situations compliquées, groupe de travail sur l'offre de santé en adéquation avec les besoins des habitants.
- Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme (SMBVAR): Samuel Ricou, délégué au syndicat, informe le Conseil Municipal du projet de travaux de restauration des milieux aquatiques des bassins versants de la Romme, du Brionneau et du Boulet qui sera soumis à enquête publique du 9 novembre 2020 au 25 novembre 2020 en vue de la déclaration d'intérêt général des travaux et de la délivrance de l'autorisation environnementale. La commune de Bécon les Granits étant concernée par le projet, le Conseil Municipal devra émettre un avis au Conseil de décembre. Le dossier est consultable en Mairie.
- > <u>Service technique</u>: accueil d'un jeune stagiaire en espaces verts du 9 au 20 novembre 2020 dans la perspective de le recruter en contrat aidé.

17 - Rapports des commissions

- ➤ Commission Associations, Sports, Loisirs, Gestion des Equipements sportifs, Relations avec les écoles (Pierre-Pascal BIGOT)
 - <u>Point situation crise sanitaire Covid 19</u>: plusieurs mails ont été adressés à l'ensemble des associations afin de les tenir informées de l'évolution des mesures prises par le Préfet pour faire face à la situation sanitaire : interdiction de déplacements, interdiction des rassemblements de plus de 6 personnes sur la voie publique, port du masque obligatoire sur l'ensemble de l'espace public du département, fermeture des ERP, interdiction d'évènements festifs. Plusieurs rencontres avec différentes associations ont été organisées à leur demande afin d'entendre leurs difficultés liées à la crise sanitaire. Les situations seront étudiées lors des

- demandes de subventions.
- <u>Mise à disposition de la salle de sports de l'Institut du Bois Robert aux associations béconnaises</u>: l'utilisation de la salle de sports par les associations béconnaises notamment le club de tennis fera l'objet d'une convention afin de formaliser les modalités d'occupation.
- <u>CCVHA Commission développement économique</u>: point sur les sujets évoqués : réflexion à mener sur l'optimisation des surfaces vendues sur les zones d'activités au réel besoin des entreprises afin d'éviter les achats surdimensionnés dans un but spéculatif, présentation des différents dispositifs pour les créateurs d'entreprises proposés par Initiative Anjou, projet de signalisation sur toutes les Zones d'activités de la CCVHA.
- ➤ Commission Développement durable, Transition énergétique, Environnement, Gestion des espaces verts, Bâtiments, Système d'information (Jacques BONHOMMET)
 - Le compte-rendu de la réunion de la commission du 28 octobre est présenté.
 - <u>Point sur les travaux en cours</u>: Boulodrome : décalage successif du chantier : problème de fondations engendrant des travaux supplémentaires au niveau des fondations en limite avec le bâtiment existant, retard des entreprises pour la livraison des marchandises. Périscolaire : quelques levées de réserve à terminer : réglage GTC, pose de cylindres. Ecole maternelle : quelques levées de réserves également : plantation des arbres fin novembre début décembre, clôture à reprendre en façade, descellement.
 - <u>Rénovation énergétique de la salle du Foot</u> : estimation et plan du projet en attente de l'architecte. Durée des travaux de 2 à 3 mois.
 - <u>Signalétique des salles</u>: proposition de renommer les salles de sports? on garde les noms actuels ou on relancer le processus de choix. Les noms actuels avaient été choisis après un long processus impliquant les équipes municipales et la population. La Commission Sport y réfléchira. Un chiffrage pour la signalétique a été demandé: priorité est à donner à la bibliothèque pour une ouverture prochainement. L'idée est de proposer un totem simple avec uniquement le mot « Bibliothèque » écrit verticalement placé devant le jardin près de la Mairie complété d'une plaque à proximité de la porte d'entrée pour indiquer les horaires. Les autres bâtiments seront également à identifier: salles de sports, dojo, salle de la Courtille, accueil périscolaire.
 - Gestion des espaces verts : la visite de la commission des différents espaces verts de la commune est ajournée en raison de la crise sanitaire. L'enherbement du cimetière est une réussite.
- Commission Affaires sociales, Intergénération, Citoyenneté, Gestion des espaces partagés (Valérie AVENEL)
 - Le compte-rendu de la réunion de la commission du 7 octobre est présenté.
 - <u>Inventaire des aires de jeux</u> : la réflexion sur les aires de jeux implantées ou à prévoir sur la commune est engagée. Plusieurs critères ont été identifiés afin d'élaborer un programme d'implantation et/ou de rénovation.
 - <u>Conseil Municipal d'enfants</u> : le projet 2018-2019 de pancartes anti-incivilités est validé par la commission. La réflexion est en cours pour les projets 2020-2021.
 - <u>Journée citoyenne</u> : ce sujet concernant toutes les commissions, il est proposé de constituer un groupe de travail spécifique ouvert à tous.
- ➤ Commission Communication, Promotion, Animation, Patrimoine (Catherine CHEREAU et Jean-Claude HERMAIZE)
 - La prochaine commission est fixée le 26 novembre 2020.
 - Toutes les manifestations et animations prévues ont été annulées en raison de la crise sanitaire : Fête du livre (un film a été réalisé afin de présenter le lancement du livre, il est en ligne sur le site Internet de la commune), la promotion de la vente du livre au Super U et au tabac-presse, 1 Fruit à la Récré.
 - Relance du Comité des Fêtes : une rencontre avec les représentants du Comité des Fêtes a eu lieu en Mairie ce qui a permis de renouer le contact et faire le point sur l'association en veille depuis quelques années.
 - Bulletin municipal 2020 : rédaction en cours.
- > Commission Voirie, Aménagement rural, Urbanisme, Déplacements (Samuel RICOU)
 - Le compte-rendu de la réunion de la commission du 21 octobre est présenté.